

Demande formulée au titre du handicap

i Il est à présent possible lors de votre saisie sur SIAM de déclarer avoir déposé un dossier de demande de bonification handicap de 800 points ; la prise en compte des 100 points au titre du handicap est dorénavant automatique pour les personnels BOE, dès lors que vous avez envoyé les documents au service de la division des personnels pour que cette information soit renseignée sur votre dossier informatique.

Cochez la case oui ou non pour chaque situation et fournir pour chaque réponse positive les pièces justificatives correspondantes.

Les agents qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent adresser leur dossier avec l'ensemble des pièces précitées (pièces médicales sous PLI CONFIDENTIEL) à la DSDEN de la Charente avec la confirmation de changement de département et ce, au plus tard le mercredi 08 décembre 2021.

Le dossier médical sera transmis par la suite au service des affaires médicales de Poitiers, à l'attention du médecin des personnels pour avis.

Ma situation	OUI	NON	Pièces justificatives à fournir
Je suis bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)			<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou copie de la carte d'Invalidité ** - Toutes pièces attestant que la mutation améliorera mes conditions de vie
Mon/ ma conjointe(e) est Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE)			<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou copie de la carte d'Invalidité - Toutes pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou malade
Mon enfant est reconnu handicapé ou souffre d'une grave pathologie			<ul style="list-style-type: none"> - Toutes pièces relatives au suivi médical - Toutes pièces attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de mon enfant

****** *Veillez renvoyer ce formulaire accompagné de l'un des deux documents afin que la bonification de 100 points puisse vous être octroyé(e) (bonification attribuée d'office au candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi).*

Votre attention est appelée sur le fait que les fausses déclarations peuvent entraîner des sanctions disciplinaires. Dans ce cadre, certaines pièces justificatives complémentaires pourront être exigées de la part de la DSDEN.